



Troyes Dossier de presse

Plan de viabilité hivernale

Hiver 2011-2012



Contact Presse

Direction de la Communication Tel.: 03 25 42 34 36 Mailto: c.marin@ville-troyes.fr Retrouvez les dossiers de presse sur le site : www.ville-troyes.fr



Plan de viabilité hivernale

Hiver 2011-2012

L'hiver approchant, la Ville de Troyes se tient prête à activer son plan de viabilité hivernale pour intervenir rapidement en cas de gel ou de neige.

Viabilité hivernale

L'enneigement et le verglas sont variables d'une année sur l'autre, cependant la Ville de Troyes mobilise l'ensemble de ses moyens, via les services techniques municipaux, pour gérer toutes les situations météorologiques.

Surveillance et activation des moyens

De novembre à mars, un bulletin prévisionnel météorologique est transmis quotidiennement par le centre départemental de Météo France (dimanche et jours fériés compris) au service Voirie de la Ville de Troyes. Au regard de ces prévisions, le service Voirie décide de la mise en place d'une action préventive ou de patrouilles nocturnes qui déclencheront, le plan de viabilité hivernale.

En cas d'alerte pour une meilleure réactivité, une concertation et un échange d'informations s'établissent systématiquement entre le service Voirie et le service hivernal de la DDT.

Contact: Service Voirie 03 25 76 29 06

Découpage géographique

Selon l'intensité des phénomènes météorologiques, le délai de dégagement des voies de circulation est variable. Pour les opérations mécanisées sur chaussées, la ville est découpée en 4 secteurs. Chaque secteur est découpé en circuits classés prioritairement par ordre d'intervention en privilégiant :

- les axes principaux,
- les voies de liaison inter-quartiers,
- les voies de dessertes secondaires.



Direction de la Communication Tel.: 03 25 42 34 36 Mailto: c.marin@ville-troyes.fr Retrouvez les dossiers de presse sur le site: www.ville-troyes.fr



Plan de viabilité hivernale

Hiver 2011-2012

Pour les opérations manuelles, la ville fait l'objet d'un découpage en 7 secteurs d'interventions.

Les effectifs mobilisables au titre du plan de viabilité hivernale deviennent opérationnels dans un délai de 1 heure à 1 heure 30 minutes suivant l'alarme.

Il faut noter que les interventions, sauf cas très exceptionnel, ne sont déclenchées qu'après apparition des problèmes météorologiques.

Des perturbations sont prévisibles avant ces interventions et doivent inciter les usagers à la prudence. La Ville de Troyes fait le nécessaire pour minimiser ces désagréments.

Le traitement des chaussées

La Ville de Troyes a 180 km de voiries à sa charge. S'appuyant sur le bulletin de Météo France et avec l'aide d'un patrouilleur, des moyens techniques sont prêts à être déployés rapidement :

- 4 camions de 15T, équipés de trémies (sorte de réservoir à base carrée) de 3 m³ et d'une lame de déneigement ;
- 1 camion de 3,5 T avec une trémie de 1 m³.

Les 4 gros porteurs ont pour mission de traiter les grands axes, puis les axes secondaires. Le petit véhicule, quant à lui, est chargé de traiter les voies plus petites et inaccessibles aux 15T.

Le Centre Technique Municipal a une capacité de stockage de sel de 300T. Selon les conditions météorologiques, les quantités annuelles utilisées varient beaucoup pouvant passer de 80T à 700T en cas de fortes intempéries.

Le temps d'intervention

Le temps d'intervention est différent s'il s'agit de gel ou de neige.

En cas de gel, suivant l'heure de constat, il faut environ 3 heures, dans le meilleur des cas, aux équipes techniques,



Direction de la Communication Tel.: 03 25 42 34 36 Mailto: c.marin@ville-troyes.fr Retrouvez les dossiers de presse sur le site: www.ville-troyes.fr



Plan de viabilité hivernale

Hiver 2011-2012

soit une quarantaine d'agents, pour couvrir les axes prioritaires.

En cas de neige, il faut 4 heures, après la fin des précipitations, pour couvrir les mêmes voiries.

Obligation des riverains

Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires, concierges ou locataires sont tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige située devant leur habitation, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires, concierges et locataires peuvent être tenus pour responsables s'il y a chute d'un tiers devant chez eux.

Les chiffres clefs

- 80 à 700 tonnes de sel / an
- 20 à 60 grammes de sel nécessaires / m²
- 180 km de voirie traitée
- 40 ponts et passerelles
- 40 agents municipaux volontaires
- 5 camions (dont quatre 15T)
- Entre 3 et 4 heures pour couvrir les axes principaux de la voirie



Direction de la Communication Tel.: 03 25 42 34 36 Mailto: c.marin@ville-troyes.fr Retrouvez les dossiers de presse sur le site: www.ville-troyes.fr

